

SIVOM DU PAYS VIGANAIS

SÉANCE DU 07 FEVRIER 2019 A 18H00

RELEVE DE DECISIONS

Le Comité Syndical du SIVOM du Pays Viganais s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel CARRIERE, le 07 février 2019 à 18h00, salle de réunion de la Maison de l'Intercommunalité au Vigan.

Présents (22) : Roger LAURENS, Patrick REILHAN, Jacky RANCHET, Yves GELY, Philippe MOIGNARD, Jean-Pierre DUNOM (suppléant), Martine VOLLE-WILD, Joël CORBIN (suppléant), Sabine MALARTE, Alain DURAND, Pierre PIALOT (suppléant), Anne-Laure GARRIGUES, Yvette DE PEYER, Roland MONTEL, Samuel GALTIER, Jean-Pierre NEGRE, Daniel CARRIERE, Gérard SEVERAC, André JOFFRE, Philippe CALAZEL, Roland CAVAILLER, Olivier CAVAILLER.

Excusés (5) : José SORIANO, Alain NIOCHAU, Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE, Gérard POLOP, André ROUANET.

Excusés représentés (3) : Denis GINIEIS par Jean-Pierre DUNOM, Myriam MOSCOVITCH par Joël CORBIN, Jean-Michel DERICK par Pierre PIALOT.

Absents (13) : Marc BRETON, Philippe CHIARELLI, Jean BOULET, Marie-Renée LAURENT, André GAWRA, Valentin ROBA, Jean-Marie BRUNEL, Jean-Louis PRUNET, Bruno CARON, Marie-José HALGAND, Luc BERNIER, Patrick DARLOT, Vincent FEBRINON.

Procuration (1) : Jean-Claude GONZALEZ-TRIQUE à Daniel CARRIERE.

Secrétaire de séance : Joël CORBIN.

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à la majorité des suffrages exprimés avec 1 abstention (Sabine MALARTE).

01 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 - BUDGET GENERAL

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif, de tenir au sein du Comité Syndical, un Débat d'Orientation Budgétaire.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie ce débat est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Samuel CHATARD pour la présentation du rapport.

SIVOM DU PAYS VIGANAIS

Rapport sur les Orientations Budgétaires BUDGET GENERAL

D.O.B 2019
Jeudi 07 février 2019

L'article L. 2312-1 du CGCT fait l'obligation aux Etablissements Publics de Coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants d'organiser un Débat d'Orientations Budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit désormais faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi : un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat.

Ce Débat d'Orientations Budgétaires constitue ainsi la première étape du cycle budgétaire.

I / LA RETROSPECTIVE FINANCIERE DU SIVOM DU PAYS VIGANAIS

A / LES RESULTATS 2018

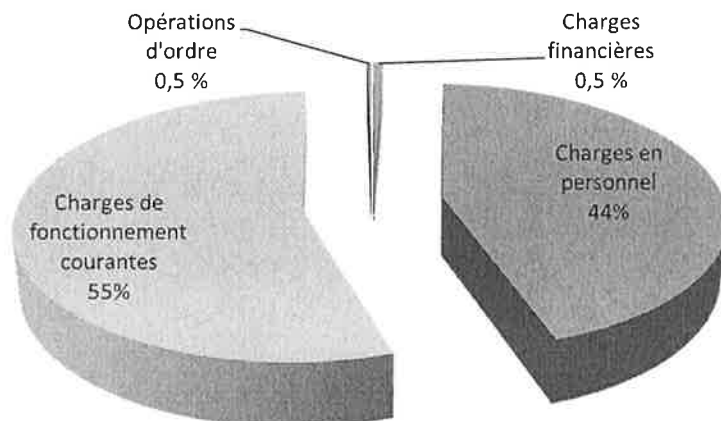
	CA 2017	BP 2018	CAA 2018
Dépenses Fonctionnement	800 802,62 €	763 687,00 €	737 859,70 €
Recettes Fonctionnement	847 752,30 €	763 687,00 €	760 688,95 €
Excédent Fonctionnement	46 949,68 €	46 950,00 €	22 829,25 €
Dépenses Investissement	858 364,83 €	2 758 500,00 €	1 240 813,39 €
Recettes Investissement	894 590,83 €	2 758 500,00 €	1 698 181,14 €
Excédent ou Déficit Investissement	36 226,00 €	36 226,00 €	457 367,75 €
Résultat de Clôture	83 175,68 €		480 197,00 €

B / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- L'évolution des dépenses de fonctionnement de 2016 à 2018

		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CAA 2018	Observations
Chap. 011 + 65	Charges de fonctionnement courantes	368 453,66 €	389 348,19 €	405 158,00 €	403 957,06 €	Restauration scolaire = + 8 600 € (augmentation du tarif et plus d'élèves) Convention de mutualisation = + 8 900 € et reliquat de 2017
Chap. 012	Charges en personnel	456 061,07 €	391 697,68 €	349 389,00 €	326 955,45 €	Prise en compte GVT (+ 2 %) Secrétaires de Mairies = - 66 500 €
Chap. 66	Charges financières	6 493,88 €	4 604,96 €	6 927,00 €	4 734,92 €	Intérêts de la dette (2 197 €) Frais ligne de trésorerie (2 537 €)
Chap. 67	Charges exceptionnelles	0,00 €	13 378,04 €	0,00 €	0,00 €	
Chap. 042	Opérations d'ordre	1 805,87 €	1 773,75 €	2 213,00 €	2 212,27 €	Amortissement des biens
	TOTAL	832 814,48 €	800 802,62 €	763 687,00 €	737 859,70 €	

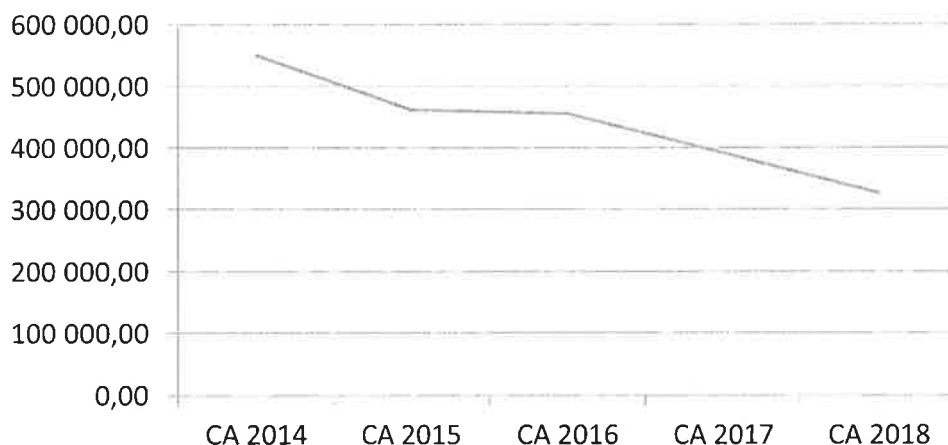
- Répartition des dépenses de fonctionnement pour 2018



- Les charges en personnel

	Effectifs
au 31/12/2015	13
au 31/12/2016	13
au 31/12/2017	8
au 31/12/2018	8

	CA 2016	CA 2017	CAA 2018
012 - Charges de Personnel	456 061,07 €	391 697,68 €	326 955,45 €

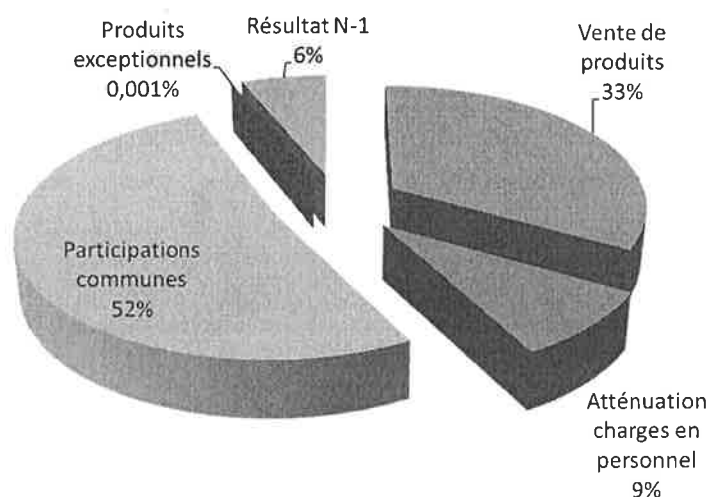


	2016	2017	2018	Effectifs 2018	Observations
ARPHY	24 756,31 €	25 244,06 €	25 822,00 €	1	
AULAS	25 072,31 €	13 486,75 €	0,00 €		Départ retraite 1/9/2017
AVEZE	49 606,26 €	61 702,33 €	58 471,17 €	1	
MANDAGOUT	37 486,83 €	22 466,44 €	0,00 €		Disponibilité 1/8/2017
MONTDARDIER	19 002,87 €	19 479,57 €	14 911,55 €	0,5	
MOLIERES CAVAILLAC	76 251,00 €	34 086,07 €	0,00 €		Départ retraite 1/6/2017
POMMIERS	14 254,90 €	14 613,18 €	15 015,12 €	0,5	
Agent mis à dispo du CDG	17 083,71 €	14 137,15 €	3 810,61 €	0	A la CCPV depuis le 21 mai 2017 avec charges payées par le SIVOM deux ans
Personnel Assainissement	91 245,03 €	79 684,46 €	62 417,45 €	2	Départ d'un agent au 31 janvier 2017
Personnel école maternelle	101 301,79 €	106 797,67 €	104 408,60 €	4	

- L'évolution des recettes de fonctionnement de 2016 à 2018

		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CAA 2018	Observations
Chap. 70	Vente de produits	214 993,85 €	227 528,15 €	232 185,00 €	253 203,75 €	Augmentation du nombre de repas = + 2 000 € Augmentation du tarif = 12 000 € Recettes école de Bréau + 11 000 €
Chap. 013	Atténuation charges en personnel	69 948,74 €	61 434,57 €	66 041,00 €	67 643,75 €	Remboursement des frais de personnel par le budget annexe assainissement (62 500 €) et de maladie (+ 5 200 €)
Chap. 74	Subventions participations	589 031,23 €	486 886,86 €	418 511,00 €	392 834,67 €	Participation des Communes -94 000 € (secrétaires de mairie)
Chap. 76 + 77	Produits exceptionnels	48,10 €	86,75 €	0,00 €	57,10 €	Parts sociales Crédit Agricole (48,10 €) Excédent de versement prescrit (9,00 €)
Art. 002	Résultat N-1	27 775,30 €	70 464,12 €	46 950,00 €	46 949,68 €	Résultat N-1
Chap. 042	Opérations d'ordre	1 481,38 €	1 351,83 €			Plus d'amortissement des subventions
	TOTAL	903 278,60 €	847 752,28 €	763 687,00 €	760 688,95 €	

- Répartition des recettes pour 2018



- Les participations des Communes :

	Population	Administration Générale	Secrétariat	Personnel mis à disposition du Centre De Gestion	Ecole Maternelle	Total
2014	10 264	167 854,00 €	294 721,48 €	45 961,00 €	124 080,00 €	632 616,48 €
		16,35 €		4,48 €		
2015	10 296	224 084,00 €	265 799,00 €	24 606,00 €	115 305,00 €	629 794,00 €
		21,76 €		2,39 €		
2016	10 342	170 357,00 €	274 322,00 €	11 483,00 €	117 542,00 €	573 704,00 €
		16,47 €		1,11 €		
2017	10 362	150 000,00 €	172 833,00 €	23 009,00 €	115 000,00 €	460 842,00 €
		14,48 €		2,22 €		
2018	10 285	153 230,00 €	109 970,18 €	0,00 €	119 030,00 €	382 230,18 €
		14,90 €				

- Participations des Communes en 2017 et 2018

Communes	Pop.	Administration		Secrétariat		Personnel mis à disposition du Centre De Gestion		Ecole Maternelle	
		2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Bréau et Salagosse	444	6 398,38 €	6 614,89 €			1 095,67 €		26 845,00 €	40 810,00 €
Montdardier	215	3 112,33 €	3 203,16 €	19 747,00 €	14 457,00 €	1 095,67 €			
Aulas	496	7 107,70 €	7 389,60 €		88,04 €	1 095,67 €		14 046,00 €	10 203,00 €
Le Vigan	4 061	59 337,00 €	60 502,39 €			1 095,67 €			
Arphy	176	2 562,25 €	2 622,12 €	25 273,00 €	25 822,00 €	1 095,67 €		6 864,00 €	0,00 €
Mars	189	2 764,91 €	2 815,80 €			1 095,67 €		19 809,00 €	13 603,00 €
Rogues	106	1 505,50 €	1 579,23 €			1 095,67 €			
Mandagout	407	5 848,29 €	6 063,65 €	22 148,00 €	132,26 €	1 095,67 €			
Avèze	1 111	16 270,99 €	16 552,12 €	58 359,00 €	54 101,00 €	1 095,67 €			
Arre	301	4 458,60 €	4 484,42 €			1 095,67 €			
Bez et Esparon	368	5 399,54 €	5 482,61 €	110,00 €		1 095,67 €			
Molières Cavailiac	969	14 056,17 €	14 436,55 €	32 383,00 €	632,88 €	1 095,67 €		47 436,00 €	54 414,00 €
Pommiers	61	911,99 €	908,80 €	14 813,00 €	14 737,00 €	1 095,67 €			
Vissec	61	868,56 €	908,80 €			1 095,67 €			
Blandas	151	2 171,40 €	2 249,66 €			1 095,67 €			
Campestre et Luc	108	1 635,78 €	1 609,03 €			1 095,67 €			
Arrigas	223	3 184,71 €	3 322,34 €			1 095,67 €			
Alzon	190	2 837,29 €	2 830,70 €			1 095,67 €			
Aumessas	236	3 517,66 €	3 516,02 €			1 095,67 €			
St Bresson	58	825,13 €	864,11 €			1 095,67 €			
St Laurent le Minier	354	5 225,83 €	5 274,03 €			1 095,67 €			
Total	10 362	150 000,00 €	153 230,00 €	172 833,00 €	109 970,18 €	23 009,00 €	0,00 €	115 000,00 €	119 030,00 €

C / LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- L'évolution des dépenses d'investissement de 2016 à 2018

		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CAA 2018	Observations
Chap. 16	Capital des emprunts	4 372,43 €	4 596,13 €	841 881,00 €	603 050,34 €	Capital de la dette : 3 000,00 € Remboursement prêt relais pour travaux en MOD : 600 000,00 €
Chap. 20 +21	Acquisitions	2 208,08 €	2 123,52 €	500,00 €	0,00 €	
Chap. 23	Travaux	0,00 €	2 148,00 €	1 500,00 €	0,00 €	
Chap. 45	Travaux pour compte de tiers	160 709,99 €	848 145,35 €	1 914 619,00 €	637 763,05 €	MOD St Laurent le Minier = 611 450,65 € MOD schéma Arre = 25 979,40 € MOD Arphy Pratcoustal = 333,00 €
Chap. 001	Résultat reporté	36 978,15 €	0,00 €		0,00 €	
Chap. 040	Op. d'ordre	1 481,38 €	1 351,83 €		0,00 €	
	TOTAL	205 750,03 €	858 364,83 €	2 758 500,00 €	1 240 813,39 €	

- L'évolution des recettes d'investissement de 2016 à 2018

		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CAA 2018	Observations
Chap. 10	FCTVA	305,22 €	681,46 €	1,00 €	549,21 €	FCTVA sur acquisitions et travaux école maternelle
Chap. 10	1068 - virement	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Chap. 13	Subventions	1 351,83 €	2 798,79 €	2 592,00 €	1 881,00 €	Remboursement du capital de la dette de l'école maternelle par les Communes concernées
Chap. 16	Emprunts (Réalisés)	0,00 €	360 000,00 €	840 000,00 €	840 000,00 €	Prêt relais St Laurent le Minier
Chap. 4582	Recettes pour compte de tiers	303 298,06 €	428 325,88 €	1 877 468,00 €	817 312,66 €	Recettes liées aux MOD
Chap. 002	Excédent N-1	0,00 €	101 010,95 €	36 226,00 €	36 226,00 €	Résultat N-1
Chap. 040	Opérations d'ordre	1 805,87 €	1 773,75 €	2 213,00 €	2 212,27 €	Amortissement des biens
	TOTAL	306 760,98 €	894 590,83 €	2 758 500,00 €	1 698 181,14 €	

II/ LES PERSPECTIVES 2019

A / LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Agent mutualisé avec la CC du Pays Viganais.
- Fin de la prise en charge des charges patronales pendant 24 mois d'un agent du Centre de Gestion suite au recrutement sur la CC du Pays Viganais au 21/05/2019, selon l'article 97-1-2, 3^{ème} alinéa de la Loi du 26/01/1984. Solde à payer en 2019 environ 10 000 €.
- Nouvelle répartition des charges de travail mutualisées avec le Budget Assainissement.

B / LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les reports 2018/2019

	DEPENSES	RECETTES
MOD St Laurent le Minier	757 310,00 €	1 049 753,00 €
MOD Pratooustal	117 717,00 €	193 400,00 €
TOTAL	875 027,00 €	1 243 153,00 €
SOLDE	368 126,00 €	

Les projets 2019

- Fin de la MOD St Laurent le Minier pour les travaux d'urgence suite aux inondations.
- Fin de la MOD Pratooustal pour la partie AEP.
- Travaux Ecole maternelle (portail, ferronnerie, toiture, achat de mobilier et renouvellement informatique) = 7 000,00 €.

Le Comité Syndical, après discussion, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

02 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 - BUDGET ASSAINISSEMENTRapporteur : Daniel CARRIERE

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical les dispositions des articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales qui font état de l'obligation dans les deux mois avant le vote du Budget Primitif, de tenir au sein du Comité Syndical, un Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Assainissement.

Ces dispositions ont été renforcées par l'article 107 de la loi du 07 août 2015 relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe).

Le rapport sur lequel s'appuie ce débat est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Samuel CHATARD pour la présentation du rapport.

SIVOM DU PAYS VIGANAIS**Rapport sur les Orientations Budgétaires
BUDGET ASSAINISSEMENT****D.O.B 2019
Jeudi 07 février 2019**

L'article L. 2312-1 du CGCT fait l'obligation aux Etablissements Publics de Coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants d'organiser un Débat d'Orientation Budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, modifie les conditions de présentation du DOB puisqu'il doit désormais faire l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi : un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, une présentation de la structure des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote. Cette délibération est alors transmise au représentant de l'Etat.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire constitue ainsi la première étape du cycle budgétaire.

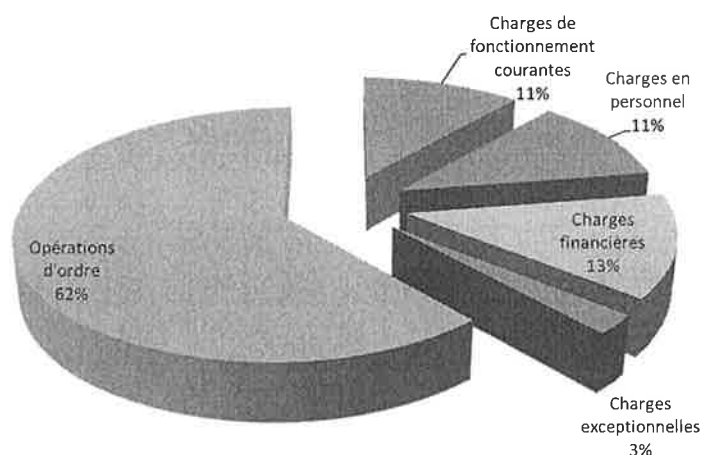
I / LA RETROSPECTIVE FINANCIERE DU SIVOM ASSAINISSEMENT DU PAYS VIGANAISLes résultats 2018

	CA 2017	BP 2018	CAA 2018
Dépenses Fonctionnement	573 055,15 €	676 138,00 €	562 858,83 €
Recettes Fonctionnement	631 199,28 €	676 138,00 €	672 213,12 €
Excédent Fonctionnement	58 144,13 €		109 354,29 €
Dépenses Investissement	979 400,43 €	952 535,00 €	591 744,87 €
Recettes Investissement	1 049 993,88 €	952 535,00 €	692 146,79 €
Excédent Investissement	70 593,45 €		100 401,92 €
Résultat de Clôture	128 737,58 €		209 756,21 €

A / LA SECTION D'EXPLOITATION

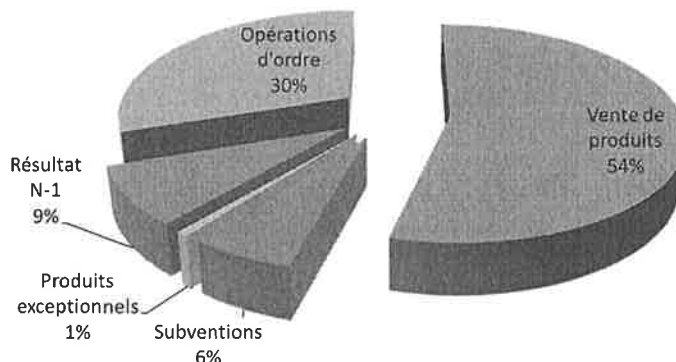
1. Evolution des dépenses d'exploitation de 2016 à 2018

		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CAA 2018	Observations
Chap. 011 + 65	Charges de fonct. courantes	60 778,12 €	60 870,44 €	73 011,00 €	64 376,01 €	Dépenses d'exploitation en légère hausse Réparation sur véhicules (+ 1 500 €) Formation module ANC (+ 2 000 €)
Chap. 012	Charges en personnel	57 492,98 €	61 434,57 €	66 041,00 €	62 417,45 €	Remboursement au budget général des frais de personnel
Chap. 66	Charges financières	94 107,08 €	88 482,29 €	78 094,00 €	75 215,48 €	Intérêts de la dette en baisse
Chap. 67	Charges exceptionnelles	65 736,36 €	22 377,52 €	60 500,00 €	13 940,80 €	Seulement 3 dossiers d'aides aux particuliers ANC (13 800 €) Une annulation de l'année 2017 (140,80 €)
Chap. 042	Opérations d'ordre	348 525,58 €	339 890,33 €	346 910,00 €	346 909,09 €	Amortissement des biens
	TOTAL	626 640,12 €	573 055,15 €	676 138,00 €	562 858,83 €	

Répartition des dépenses d'exploitation pour 2018

2. Evolution des recettes d'exploitation de 2016 à 2018

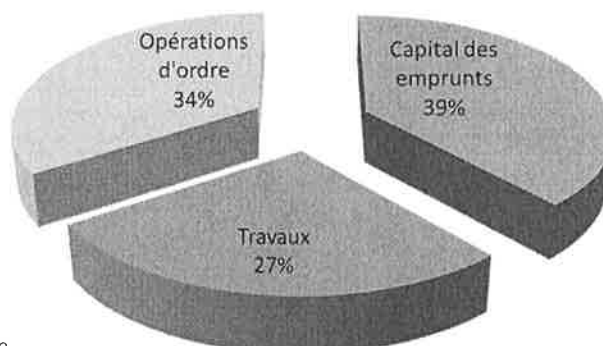
		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CAA 2018	Observations
Chap. 70	Vente de produits	323 236,32 €	339 883,36 €	346 534,00 €	364 561,47 €	Redevance ANC (+ 4 000 €) Taxe de raccordement (+ 1 500 €) Reversement NICOLLIN Eau (+ 13 700 €) et St Laurent (+ 5 800 €)
Chap. 74	Subventions	111 612,05 €	77 718,50 €	63 700,00 €	41 597,25 €	Prime épuration - 11 800 € Aides ANC que sur 3 dossiers et non 7 (prévus au BP 2018)
Chap. 76 + 77	Produits exceptionnels	301,22 €	822,69 €	4 798,00 €	4 947,28 €	Remboursement assurance STEP Campestre
Chap. 002	Résultat N-1	15 470,27 €	15 942,65 €	58 144,00 €	58 144,13 €	Résultat N-1
Chap. 042	Opérations d'ordre	191 962,91 €	196 832,08 €	202 962,00 €	202 961,10 €	Amortissement des subventions
	TOTAL	642 582,77 €	631 199,28 €	676 138,00 €	672 213,12 €	

Répartition des recettes d'exploitation pour 2018**B / LA SECTION D'INVESTISSEMENT**1. Evolution des dépenses d'investissement de 2016 à 2018

		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CAA 2018	Observations
Chap. 16	Capital des emprunts	234 939,61 €	242 394,12 €	228 780,00 €	228 049,56 €	Remboursement capital de la dette
Chap. 20 + 21 + 23	Travaux	361 351,17 €	506 482,17 €	520 793,00 €	160 734,21 €	Détail ci-dessous
Chap. 001	Résultats	0,00 €	0,00 €			Résultat N-1
Chap. 040 + 041	Opérations d'ordre	191 962,91 €	230 524,14 €	202 962,00 €	202 961,10 €	Amortissement des subventions
	TOTAL	788 253,69 €	979 400,43 €	959 535,00 €	591 744,87 €	

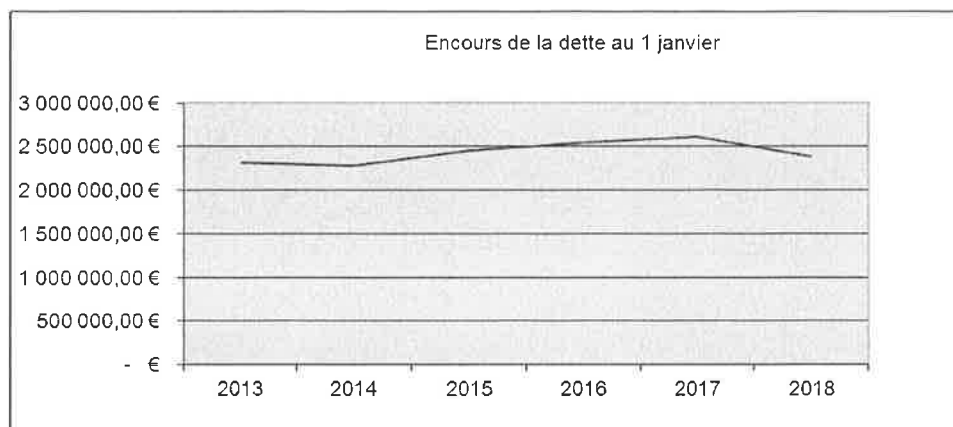
Détail des travaux et acquisitions

	MONTANT
Divers (Mars, Le Vigan La Prairie, Molières)	16 775,00 €
Travaux Assainissement - Campestre et Luc	11 444,50 €
Avèze Réseaux	3 050,00 €
STEP Le Vigan	3 240,00 €
Solde Travaux Pierre Gorlier – Le Vigan	13 454,00 €
Lasparo Navas Montdardier	14 826,80 €
Hameau de Navacelles – Blandas	89 298,00 €
Acquisitions (Matériel entretien mini-STEP et logiciel SPANC)	8 645,91 €
TOTAL	152 518 ,21 €

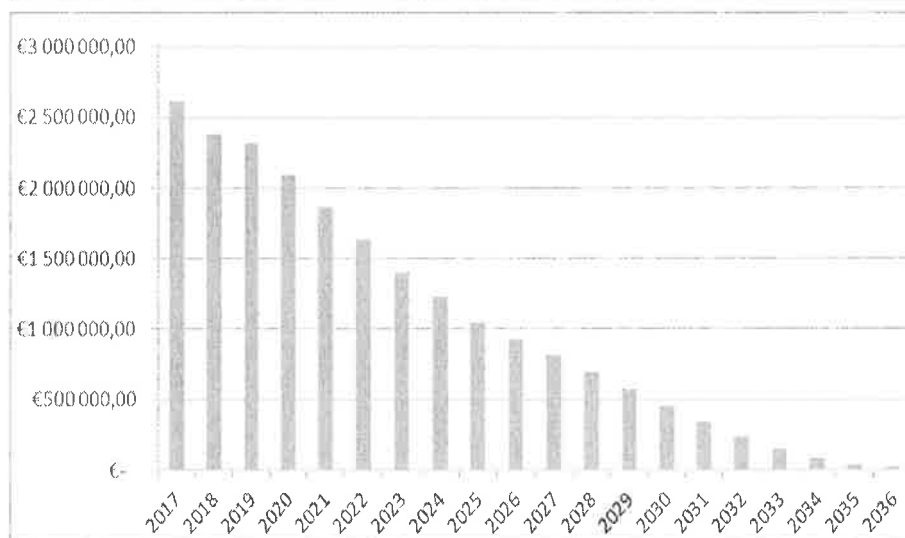
Répartition des dépenses d'investissement pour 2018

La dette

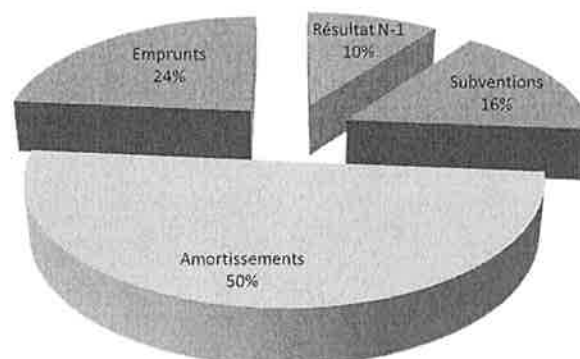
L'encours de la dette
au 1^{er} janvier



Evolution de la dette

2. Evolution des recettes d'investissement de 2016 à 2018

		CA 2016	CA 2017	BP 2018	CAA 2018	Observations
Chap. 27	Récup TVA	0,00 €	33 692,06 €			Récupération TVA centre ancien Le Vigan par VEOLIA (ancien contrat DSP)
Art. 001	Résultat N-1	92 983,28 €	274 979,05 €	70 593,00 €	70 593,45 €	Résultat N-1
Chap. 13	Subventions	321 723,88 €	367 740,38 €	286 058,00 €	111 644,25 €	Subventions liées aux travaux
Chap. 16	Emprunts	300 000,00 €	0,00 €	197 392,00 €	163 000,00 €	Emprunts CELR et CAL de 81 500 € chacun
Chap. 040+041	Op. Ordres	348 525,58 €	373 582,39 €	346 910,00 €	346 909,09 €	Amortissement des biens
	TOTAL	1 063 232,74 €	1 049 993,88 €	952 535,00 €	692 146,79 €	

Répartition des recettes d'investissement pour 2018

Les Budgets du SIVOM montrent combien cette structure est importante pour :

- la SOLIDARITE
- la SOUPLESSE
- le SOUTIEN TECHNIQUE et/ou FINANCIER aux Communes
- l'AMELIORATION de l'environnement

II / LA PROSPECTIVE FINANCIERE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Les tarifs de l'assainissement en 2019

Tarifs assainissement collectif HT

Année	Partie Fixe				Partie Proportionnelle				Surtaxe		Total PP + Surtaxe
	Part SIVOM HT	Part Nicollin Eau HT	Total HT	% Aug.	Part SIVOM HT	Part Nicollin Eau HT	Total HT	% Aug.	Part SIVOM HT	% Aug.	
2014	18,10 €	21,00 €	39,10 €		0,06 €	0,65 €	0,72 €		0,33 €		1,05 €
2015	20,11 €	21,00 €	41,10 €	5,14 %	0,11 €	0,65 €	0,76 €	5,71 %	0,36 €	11,11 %	1,12 €
2016	20,11 €	21,00 €	41,11 €	0,01 %	0,11 €	0,65 €	0,76 €	0,00 %	0,36 €	-0,99 %	1,12 €
2017	25,00 €	21,00 €	46,00 €	11,90 %	0,11 €	0,65 €	0,79 €	3,59 %	0,36 €	0,00 %	1,15 €
2018	*30,10 €	**23,00 €	53,10 €	15,44 %	*0,11 €	**0,70 €	0,81 €	6,82 %	0,36 €	0,00 €	1,20 €
2019	30,10 €	23,88 €	53,98 €	1,66 %	0,11 €	0,73 €	0,84 €	3,70 %	0,36 €	0,00 €	1,20 €

*délibération du 14 novembre 2016

**délibération du 12 juin 2017

Autres tarifs HT

Participation au raccordement à l'AC	728,00 €
ANC - visite de contrôle de l'existant	137,00 €
ANC - instruction des systèmes neufs	137,00 €

Les consommations prévisionnelles de 2019

Commune	2017		2018				2019 - prévisionnel	
	M ³	Abonnement	1 ^{er} semestre		2 ^{ème} semestre estimatif		M ³	Abonnement
			M ³	Abonnement	M ³	Abonnement		
Alzon	7 760	174,5	2 747	176	4 260	174	7 007	175
Arphy	4 670	113	1 848	115	2 686	114	4 534	114
Arre	10 453	198	5 740	200	5 053	196	10 793	198
Arrigas	5 978	179,5	372	180	5 439	180	5 811	180
Aulas	18 683	374,5	9 165	357	8 998	386	18 163	371
Avèze	67 703	663	24 659	643	38 336	683	62 995	663
Bez et Esparon	11 467	225,5	6 048	226	6 183	226	12 231	226
Blandas	4 141	58,5			2 071	59	2 071	29
Bréau et Salagosse	15 302	271	6 217	278	8 875	272	15 092	275
Campestre et Luc	1 980	57			990	57	990	57
Le Vigan	169 575	1 723,50	59 447	1 720	107 656	1 723	167 103	1 721
Mandagout	5 706	113,5	3 657	114	3 406	113	7 063	114
Mars	5 761	97	2 580	98	2 969	97	5 549	98
Molières Cavaillac	40 237	439	22 356	435	17 477	435	39 833	435
Montdardier	11 195	173,5	7 022	201	8 046	206	15 068	204
St Laurent le Minier	11 601	202	5 828	202	5 801	202	11 629	202
Total	392 212	5 063	157 686	4 945	228 245	5 122	385 931	5 091

■ Attente informations SAUR (décalé d'une année)

■ Attente informations NICOLLIN Eau

La section d'investissement**Les reports et projets 2019**

	Dépenses			Recettes				Reliquat
	Reports	Travaux HT	Total	Reports	Subv.	Communes	Part SIVOM	
STEP Le Vigan Traitement	3 060,00 €	90 000,00 €	93 060,00 €	49 775,00 €	- €	- €	43 285,00 €	0,00 €
Travaux Divers	6 610,00 €	70 059,00 €	76 669,00 €	- €	- €	14 241,30 €	62 428,00 €	0,00 €
Blandas Navacelles Traversée Vis	2 661,00 €	40 000,00 €	42 661,00 €	- €	- €	29 863,00 €	12 798,00 €	0,00 €
STEP St Laurent le Minier	18 560,00 €	19 840,00 €	38 400,00 €	26 880,00 €	- €	- €	11 520,00 €	0,00 €
Travaux Assainissement St Laurent	46 897,00 €	- €	46 897,00 €	- €	- €	- €	46 897,00 €	0,00 €
STEP Campis Le Vigan	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	3 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €
Rue du Pont Le Vigan	38 640,00 €	- €	38 640,00 €	27 048,00 €	- €	- €	11 592,00 €	0,00 €
Bd Plan Auvergne	64 300,00 €	- €	64 300,00 €	45 010,00 €	- €	- €	19 290,00 €	0,00 €
Centre Ancien	- €	21 372,00 €	21 372,00 €	- €	- €	14 960,40 €	21 372,00 €	0,00 €
Etude Extension Réseau Mas Quayrol	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	- €	3 500,00 €	1 500,00 €	0,00 €
Total	180 728,00 €	251 271,00 €	431 999,00 €	148 713,00 €	- €	66 064,70 €	217 221,60 €	0,00 €

Les autres projets seront inscrits dans une décision modificative dès l'obtention de l'accord de la Commune concernée et des partenaires financiers.

Le Comité Syndical, après discussion, et à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2019.

APPROUVE le projet proposé.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

03 - BUDGET : AUTORISATION D'OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2019 SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Daniel CARRIERE

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'Exécutif d'une Collectivité peut, sur autorisation de son Assemblée délibérante, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget lors de son adoption.

Il est ainsi proposé au Comité Syndical d'ouvrir dès à présent, au Budget Primitif 2019 divers crédits d'investissement, indispensables à la poursuite d'opérations en cours dont le financement est inscrit au projet de Budget 2019.

Le total de ces propositions représente 127 698 €.

Le détail de ces ouvertures figure au tableau suivant :

Chapitre	Libellé	Total des crédits d'investissement ouverts au BP 2018	Ouverture anticipée des crédits d'investissement pour 2019
21	Immobilisations corporelles	605 €	151 €
23	Immobilisations en cours	510 188 €	127 547 €
TOTAL		510 793 €	127 698 €

Le Comité Syndical, après délibération, et à l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture de crédits d'investissement comme proposé ci-dessus.
AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

**INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS
ACCORDEE AU PRESIDENT**

Rapporteur : Daniel CARRIERE

Vu la délibération du 17 avril 2014 donnant délégation au Président.
Monsieur le Président informe les Délégués de la décision signée entre le 13 septembre 2018 et le 24 janvier 2019, dans le cadre de ses délégations.

Décisions :

18DEC006 : Décision approuvant la signature d'une convention pour la mise à disposition de téléphones portables.

Le Comité Syndical, prend acte du compte-rendu considéré ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

Mini-STEP La Nougarède - Commune d'Alzon

Monsieur Roger LAURENS souhaite que soit relancé le projet de mini-STEP de La Nougarède pour lequel des études ont été faites il y a plusieurs années.

Monsieur le Président indique que cela fait partie des dossiers qui vont être remis à l'ordre du jour et qui pourront faire l'objet d'une décision modificative.

Calendrier des réunions

Autorisé par le Président Monsieur Samuel CHATARD informe que la prochaine séance délibérative aura lieu à 18 heures le 21 février.

Madame Anne-Laure GARRIGUES note que le Conseil Municipal du Vigan se réunit au même moment et que de ce fait, les Déléguées de la Commune au sein du SIVOM ne pourront pas être présentes.

Monsieur le Président lève la séance à 19 heures.